

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (RV. 2020/878)

Fassaden Neu

Date de révision: 16.12.2025

Code du produit: 027-XX

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Fassaden Neu

UFI: MD41-Q04Q-100P-CU8N

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Nettoyeurs professionnels à usage industriel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Ing.G.Linker GmbH
Chemische Fabrik
Rue: Am Leveloh 20
Lieu: D-45549 Sprockhoevel
Téléphone: +49/(0)2324/ 9798-0
E-mail: info@linker.de
Interlocuteur: Linker Téléphone: 11
E-mail: support@linker.de
Internet: www.linker.de
Service responsable: Labor/ QS

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49/(0)2324/ 979817

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290
Acute Tox. 4; H332
Skin Corr. 1A; H314
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

chlorure d'hydrogène
acide L-(+)-lactique; acide (2S)-2-hydroxypropanoïque
Isotridecanol ethoxylated
bifluorure d'ammonium; hydrogénodifluorure d'ammonium

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (RV. 2020/878)

Fassaden Neu

Date de révision: 16.12.2025

Code du produit: 027-XX

Page 2 de 12

P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle en conformité avec la réglementation locale élimination.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique
détergent à base d'eau

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
7647-01-0	chlorure d'hydrogène	15 - < 30 %
	231-595-7	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H290 H314 H318 H335	
79-33-4	acide L-(+)-lactique; acide (2S)-2-hydroxypropanoïque	5 - < 15 %
	201-196-2 607-743-00-5	
	Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1; H314 H318 EUH071	
9043-30-5	Isotridecanol ethoxylated	1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318	
1341-49-7	bifluorure d'ammonium; hydrogénodifluorure d'ammonium	1 - < 5 %
	215-676-4 009-009-00-4	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H331 H311 H301 H314 H319 H335	
100-52-7	benzaldéhyde	0,1 - < 1 %
	202-860-4 605-012-00-5	
	Repr. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H361fd H302 H319 H335 H411	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (RV. 2020/878)

Fassaden Neu

Date de révision: 16.12.2025

Code du produit: 027-XX

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
7647-01-0	231-595-7	chlorure d'hydrogène	15 - < 30 %
		STOT SE 3; H335: >= 10 - 100	
9043-30-5		Isotridecanol ethoxylated	1 - < 5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
1341-49-7	215-676-4	bifluorure d'ammonium; hydrogénodifluorure d'ammonium	1 - < 5 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 130 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 1 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,1 - < 1 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,1 - < 1	
100-52-7	202-860-4	benzaldéhyde	0,1 - < 1 %
		par voie orale: DL50 = ca. 1430 mg/kg	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques, parfums, agents conservateurs (Methylchloroisothiazolinone/methylisothiazolinone).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (RV. 2020/878)

Fassaden Neu

Date de révision: 16.12.2025

Code du produit: 027-XX

Page 4 de 12

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyeurs professionnels à usage industriel

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7647-01-0	Chlorure d'hydrogène	5	7,6		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (RV. 2020/878)

Fassaden Neu

Date de révision: 16.12.2025

Code du produit: 027-XX

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
7647-01-0	chlorure d'hydrogène			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	8 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	15 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	8 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	15 mg/m ³
1341-49-7	bifluorure d'ammonium; hydrogénodifluorure d'ammonium			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,3 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	3,8 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,045 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,015 mg/kg p.c./jour
100-52-7	benzaldéhyde			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	9,8 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	9,8 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,14 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	dermique	local	1 %
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	4,9 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	4,9 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,67 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	1 %
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,67 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
1341-49-7	bifluorure d'ammonium; hydrogénodifluorure d'ammonium	
	Milieu environnemental	
	Eau douce	1,3 mg/l
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	76 mg/l
	Sol	22 mg/kg
100-52-7	benzaldéhyde	
	Eau douce	0 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,011 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,004 mg/kg
	Sédiment marin	0 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	7,59 mg/l
	Sol	0,001 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (RV. 2020/878)

Fassaden Neu

Date de révision: 16.12.2025

Code du produit: 027-XX

Page 6 de 12

respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	rouge foncé	
Odeur:	Amandes amères	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:		non applicable
		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):		0,50
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,098 g/cm ³
Densité de vapeur relative:		non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (RV. 2020/878)

Fassaden Neu

Date de révision: 16.12.2025

Code du produit: 027-XX

Page 7 de 12

Viscosité dynamique:
(à 20 °C)

32 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Métal.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 13,49 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 2,249 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
9043-30-5	Isotridecanol ethoxylated				
	orale	ATE 500 mg/kg			
1341-49-7	bifluorure d'ammonium; hydrogénodifluorure d'ammonium				
	orale	DL50 130 mg/kg	Rat	Study report (1990)	OECD Guideline 401
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
100-52-7	benzaldéhyde				
	orale	DL50 ca. 1430 mg/kg	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (RV. 2020/878)

Fassaden Neu

Date de révision: 16.12.2025

Code du produit: 027-XX

Page 8 de 12

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
79-33-4	acide L-(+)-lactique; acide (2S)-2-hydroxypropanoïque						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 130 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	other: EPA-660/3-75-009	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r ca. 3500 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 130 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 > 88,2 mg/l ()	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209	
1341-49-7	bifluorure d'ammonium; hydrogénodifluorure d'ammonium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 421,4 mg/l	96 h	no data	Other company data (1987)	Acute fish toxicity test	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 101 mg/l	48 h	Daphnia magna	Environ. Toxicol. Chem. 5: 443-447 (1986)	other: ASTM E729-80	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1,2 mg/l	61 d	Oncorhynchus gorbuscha	Fish. Bull. 78(3): 641-648 (1980)	OECD Guideline 210	
100-52-7	benzaldéhyde						
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,22 mg/l	7 d	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	The fathead minnow	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (RV. 2020/878)

Fassaden Neu

Date de révision: 16.12.2025

Code du produit: 027-XX

Page 9 de 12

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
9043-30-5	Isotridecanol ethoxylated			
	OECD 301A-n/301E-mod.	>70%		
	leicht biologisch abbaubar			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
79-33-4	acide L-(+)-lactique; acide (2S)-2-hydroxypropanoïque	ca. -0,54
100-52-7	benzaldéhyde	1,4

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: I

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (RV. 2020/878)

Fassaden Neu

Date de révision: 16.12.2025

Code du produit: 027-XX

Page 10 de 12

Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	1
N° danger:	88
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. comprend: Acide chlorhydrique < 20 %, bifluorure d'ammonium < 1 %
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. comprend: Acide chlorhydrique < 20 %, bifluorure d'ammonium < 1 %
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. comprend: Acide chlorhydrique < 20 %, bifluorure d'ammonium < 1 %
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	0.5 L
Passenger LQ:	Y840
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	855
IATA-Quantité maximale (cargo):	30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (RV. 2020/878)

Fassaden Neu

Date de révision: 16.12.2025

Code du produit: 027-XX

Page 11 de 12

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (RV. 2020/878)

Fassaden Neu

Date de révision: 16.12.2025

Code du produit: 027-XX

Page 12 de 12

vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)